

Dissoudre l'OTAN Sauver la paix

74 ans après la création de l'OTAN, le monde n'a jamais été aussi proche d'un affrontement généralisé, y compris nucléaire. Pourquoi ? Au lieu de nous protéger, **l'OTAN menace la paix mondiale**. D'Alliance Atlantique défensive, elle s'érige aujourd'hui en gendarme du monde et organe politique dictant sa volonté à l'UE et au-delà. **La France doit donner l'exemple en se mettant immédiatement en congé de l'OTAN et préparer sa dissolution.**

En 1949, avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et neuf autres pays, la France était l'un des signataires du Traité de l'Atlantique nord (OTAN), une alliance défensive entre pays « résolus à unir leurs efforts pour leur défense collective et pour la préservation de la paix et de la sécurité », et ceci dans le cadre strict du droit international défini par les Nations unies : « Les Etats parties au présent Traité, réaffirment leur foi dans les buts et les principes de la Charte des Nations unies et leur désir de vivre en paix avec tous les peuples et tous les gouvernements. » Cet engagement est confirmé par l'article 1 du traité.

Avec la dissolution du Pacte de Varsovie et la désintégration de l'URSS en 1991, l'OTAN a perdu toute raison d'être. Pour éviter de la dissoudre et d'aller vers un désarmement mondial, de nouvelles menaces ont été brandies, et même inventées, pour justifier des interventions militaires de plus en plus éloignées de l'Atlantique nord : armes de destruction massive (Irak), massacres de populations (Kosovo), terrorisme islamique (Afghanistan), dérèglement climatique et désormais, menace que font peser les « régimes autocratiques » (Russie, Chine, Iran, Corée du Nord, Turquie) sur « l'ordre mondial basé sur les règles » (elles-mêmes dictées par l'OTAN).

A chaque fois, l'OTAN a violé ses propres règles :

- L'article 1 engage les parties à respecter le statut des Nations unies et à régler par des moyens pacifiques tout différend affectant la paix et la sécurité internationales, ainsi que la justice. Or, jamais un pays de l'OTAN n'a élevé la voix pour demander le respect de cette règle fondamentale, mais on a vu exactement le contraire : un élan pour en découdre !
- L'article 4 stipule que tout pays membre estimant que sa sécurité ou celle de l'Alliance est en danger peut solliciter

une consultation entre pays alliés. Personne ne l'a invoqué. C'est même l'inverse qui se produit, les Américains ayant convoqué les pays membres à Ramstein, non pour consultation, mais pour planifier une défense « forte », jusqu'à la dernière goutte de sang des combattants.

- Les articles 5 et 6 sur l'assistance mutuelle ne s'appliquent qu'aux États membres subissant une attaque armée. Or, l'Ukraine n'est pas membre de l'OTAN mais les Etats membres lui envoient des armes de plus en plus offensives (chars Leopard 2, M1 Abrams et bientôt nos Leclerc).

L'arme nucléaire — pour la France, une arme défensive de dissuasion — est désormais qualifiée par l'OTAN, suite à différentes évolutions technologiques, d'arme pouvant être utilisée, le cas échéant, dans une stratégie offensive de première frappe préventive.

Ainsi, 74 ans après sa création et suite à la réunion de Madrid de juin 2022, l'OTAN s'est muée en organe politique « global » dictant sa volonté à l'UE. Sa seule raison d'être, comme le montre son élargissement jusqu'aux frontières immédiates de la Russie, reste de gérer les conflits qu'elle a elle-même engendrés.

Par conséquent, en trahissant sa propre charte et en bafouant ses propres principes, dans les faits et les actes, l'OTAN s'est auto-dissoute. **Pour en arrêter le train fou, la France doit :**

- **en prendre immédiatement congé ;**
- **entamer la sortie de son commandement intégré ;**
- **lui substituer une nouvelle architecture économique et de sécurité mondiale.** A cette fin, elle doit entamer des pourparlers tous azimuts. Cette approche est la seule qui puisse garantir une paix durable, en jetant les bases d'une nouvelle ère de développement mutuel relevant le défi du XXI^e siècle.

**Manifestations
pour la paix les 24 et
25 février dans 16 villes
de France et ailleurs
en Europe.**



Ne pas jeter sur la voie publique.



Découvrez les groupes partenaires sur le site

CerclesCitoyens.fr

contact.cerclescitoyens@gmail.com

